

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 14 MAI 2018, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

108-2018

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

109-2018

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16-04-2018, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de mars 2018
8. Adoption du règlement 532-2018 Modalités de publication des avis publics
9. Adoption du règlement 533-2018 - Code d'éthique des employés municipaux
10. Adoption du règlement 534-2018 modifiant le règlement S.Q. 17-03 (522-2017) - Nuisances
11. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
12. Officialisation d'engagement - Emplois étudiants
13. Entérinement de l'entente avec les Zanimés (2018-2019)
14. Renouvellement des contrats d'entretien ménager pour la bibliothèque et la caserne
15. Renouvellement de l'entente pour le site des neiges usées
16. Appui au projet d'installation d'un système automatique d'ouvre portes au Centre communautaire
17. Soumissions - Remplacement des urinoirs au Centre sportif
18. Soumissions - Finition extérieure d'un mur du Centre sportif
19. Mandat à l'UMQ pour l'achat regroupé de produits chimiques pour le traitement des eaux
20. Achat d'un camion 2 tonnes - Fonds de roulement
21. Accès au parc industriel - Offre de services de Cégertec
22. Demande d'autorisation à la CPTAQ - Lots 3 308 290 et 3 307 923
23. Appui pour le dépôt d'un projet au FDTR pour les Grands jardins
24. Appui aux CJS
25. Appui au Hub régional
26. Correspondance
27. Rapport des élus
28. Questions du public
29. Varia
30. Prochaine assemblée publique le 11 juin 2018
31. Levée de l'assemblée

110-2018

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

111-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16-04-2018, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 16 avril 2018, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 avril 2018, en apportant les modifications suivantes:

Corrections au procès-verbal:

- À la résolution numéro 96-2018 Services professionnels pour la réfection de l'avenue Picard, au point a) on aurait dû lire "21 500 \$" au lieu de "20 945 \$" comme écrit dans l'offre de service révisée portant le même numéro que l'original soit 116552.001-000.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

112-2018

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

113-2018

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

| | |
|--|------------------|
| Objectif Cancer 0 | |
| Commandite et prêt de matériel | valeur de 952 \$ |
| Quilles et loisirs | |
| Brunch | 60 \$ |
| Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean | |
| Journée bandes riveraines (2 inscriptions) | 40 \$ |
| Traversée internationale du Lac-Saint-Jean | |
| Aide financière - Édition 2018 | 225 \$ |
| Musée Louis-Hémon | |
| Renouvellement du membership | 50 \$ |
| Dan RadioSports.com | |
| Dix capsules | 110 \$ |
| Municipalité de Saint-Augustin | |
| Festival de la note en folie (souper) | 70 \$ |

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Festival du Cowboys de Chambord, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) et Société nationale des québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

114-2018

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
MARS 2018 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mars 2018 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mars 2018 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mars 2018, pour un montant de 554 207.73 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 03-2018

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

115-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 532-2018
MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS
PUBLICS :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 532-2018 Modalités de publication des avis publics.

NOTE: Le règlement est reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

116-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 533-2018 - CODE
D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2018;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que l'avis public requis par la Loi avant l'adoption d'un tel règlement a paru le 25 avril 2018 dans le journal "Nouvelles Hebdo";

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 533-2018 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

NOTE: Le règlement est reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

117-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 534-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT S.Q. 17-03 (522-
2017) - NUISANCES :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2018;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 534-2018 modifiant le règlement S.Q. 17-03 (522-2017) concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

NOTE: Le règlement est reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

118-2018

PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE :

CONSIDÉRANT qu'une confirmation des travaux projetés doit être produite, dans le cadre de l'attribution de l'enveloppe 2018-2019 de la subvention des Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal confirme à notre député provincial et premier ministre, monsieur Philippe Couillard, la réalisation de travaux suivants au coût total de 5 617 000 \$, pour un

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

montant subventionné de 5 617 000 \$, sur le territoire de la Ville de Normandin, dans le cadre des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale, sur les routes et rues suivantes: 4e rang, 8e rang Sud, rang Nord, Petit Rang Sud, avenue du Rocher et Pont de la Petite-Chute.

- Construction ou amélioration de chaussée(s): 4 950 000 \$
- Construction ou remplacement de ponceau(x) (moins de 4,5 m): 287 000 \$
- Ajout d'élément(s) de sécurité: 65 000 \$
- Autres: Réfection d'éléments de surface de pont: 300 000 \$
Déplacement d'un poteau: 15 000 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

119-2018

OFFICIALISATION D'ENGAGEMENT - EMPLOIS
ÉTUDIANTS :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois d'été étudiants à la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que les candidats qui ont été retenus ont tous été reçus en entrevue devant le comité de sélection;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre d'emplois "été étudiant" à la Ville de Normandin pour les dates d'entrée en poste mentionnées et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

| EMPLOYÉ | FONCTION | DEBUT DE L'EMPLOI |
|---------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| Camille Bouchard-Bourget | Animatrice camp de jour | 18 juin 2018 |
| Chloé Gilbert | Animatrice camp de jour | 18 juin 2018 |
| Sophie Delaunière | Animatrice camp de jour | 18 juin 2018 |
| Samuel Duchesne | Animateur camp de jour | 14 mai 2018 |
| Maya Imbeault | Animatrice CAO et camp de jour | 18 juin 2018 |
| Maude-Marie Boivin-Vaillancourt | Préposée à l'accueil CAO | 18 juin 2018 |
| Julien Maltais-Painchaud | Sauveteur CAO | 18 juin 2018 |
| Béatrice Mailloux | Sauveteur CAO | 18 juin 2018 |
| Julie-Pier Dion | Sauveteur CAO | 18 juin 2018 |
| Émy Imbeault | Sauveteur CAO | 18 juin 2018 |
| Océane Vallée | Préposée au restaurant CAO | 18 juin 2018 |

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

120-2018

ENTÉRINEMENT DE L'ENTENTE AVEC LES
ZANIMÉS (2018-2019) :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin reconnaît les avantages d'une collaboration entre les deux organismes pour l'utilisation de la salle communautaire du site touristique de la Chute à l'Ours;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal entérine le protocole d'entente entre la Ville de Normandin et la troupe de théâtre "Les Zanimés" et autorise monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière à signer ledit protocole pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

121-2018

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS
D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LA
BIBLIOTHÈQUE ET LA CASERNE :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que les contrats d'entretien suivants soient accordés à madame Françoise Maltais, pour les trois prochaines années débutant le 1er juin 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
 - Pour l'immeuble occupé par la bibliothèque municipale, au 1156 avenue Valois, au coût de 500 \$ par mois;
 - Pour l'immeuble de la caserne de pompiers, au 1442 avenue du Rocher, au coût de 200 \$ par mois;
- b) Que toutes les autres clauses des contrats signés initialement en février 2005 pour l'entretien de la bibliothèque et en avril 2009 pour l'entretien de la caserne soient aussi reconduites par la présente.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

122-2018

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE
SITE DES NEIGES USÉES :

CONSIDÉRANT que l'entente avec G. Lévesque Terrassement inc. est à renouveler;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que l'entente avec G. Lévesque Terrassement inc. pour l'utilisation du site des neiges usées de la Ville soit renouvelée pour une période d'un an débutant le 1er septembre 2018 et se terminant le 31 août 2019.
- b) Que Monsieur Mario Fortin et Madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

123-2018

APPUI AU PROJET D'INSTALLATION D'UN
SYSTÈME AUTOMATIQUE D'OUVRE PORTES
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE :

CONSIDÉRANT qu'un projet pour l'installation de deux systèmes d'ouverture automatique de portes au centre communautaire sera déposé dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que la Ville doit donner son autorisation et confirmer le paiement de sa participation aux coûts admissibles et aux coûts d'exploitation continus du projet;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise M. Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture, à déposer, pour et au nom de la susdite Ville de Normandin, au PIQM-MADA un projet intitulé "Installation de 2 systèmes automatiques d'ouvre portes au Centre communautaire" pour un coût total de 5 022.50 \$, et qu'il soit aussi mandaté pour signer tous les documents inhérents à ce projet.
- b) Que la Ville de Normandin s'engage à payer sa part des coûts admissibles, soit 2 011.25 \$, et les coûts d'exploitation continus après la réalisation du projet.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

124-2018

SOUSSIONS - REMPLACEMENT DES
URINOIRS AU CENTRE SPORTIF :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

| SOUSSIONNAIRE | PRIX (excluant les taxes) |
|----------------------|----------------------------------|
| Plomberie R. Morris | 8 922 \$ |
| Plomberie Paradis | 9 513 \$ |
| Plomberie ASB | Non déposé |

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le contrat pour le remplacement des urinoirs au Centre sportif soit accordé au plus bas soumissionnaire "Plomberie R. Morris", au montant de 8 922 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission numéro 012056.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

125-2018

SOUSSIONS - FINITION EXTÉRIEURE D'UN
MUR DU CENTRE SPORTIF :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

| SOUSSIONNAIRE | PRIX (excluant les taxes) |
|----------------------------|----------------------------------|
| Construction Mario Gilbert | 5 746 \$ |
| Construction Maxime Ménard | Non déposé |
| Construction Alain Lavoie | Non déposé |

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le contrat pour la finition extérieure d'un mur de la salle mécanique au Centre sportif soit accordé au seul soumissionnaire "Construction Mario Gilbert", au montant de 5 746 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission datée du 26-04-2018.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

126-2018

MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT REGROUPE
DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE
TRAITEMENT DES EAUX :

ATTENDU que la Ville de Normandin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables: Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de Normandin désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium 12 % dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;
- b) Que la Ville de Normandin confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 et visant l'achat d'Hypochlorite de sodium 12 % nécessaire aux activités de notre organisation municipale;
- c) Que la Ville de Normandin confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020;
- d) Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Normandin s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- e) Que la Ville de Normandin confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- f) Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Normandin s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- g) Que la Ville de Normandin reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5 % pour celles non membres de l'UMQ;
- h) Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

127-2018

ACHAT D'UN CAMION 2 TONNES - FONDS DE
ROULEMENT :

CONSIDÉRANT la résolution numéro 70-2018, autorisant l'achat d'un camion usagé deux tonnes chez un revendeur pour une valeur maximum de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT l'achat d'un camion 2 tonnes Ford DRW 2004, à la Station-service Lajeunesse et Robichaud de Terrebonne, au montant de 21 730.28 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'utiliser une partie du fonds de roulement de 100 000 \$ pour défrayer ce coût, le tout tel que permis par l'article 569 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal entérine l'achat d'un camion 2 tonnes Ford DRW 2004;
- b) Que soit autorisé un emprunt de 21 730 \$ au fonds de roulement pour défrayer le coût d'achat dudit camion;
- c) Que ce montant soit amorti également sur les cinq (5) prochaines années, soit 4 346 \$ de 2019 à 2023 inclusivement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

128-2018

ACCÈS AU PARC INDUSTRIEL - OFFRE DE
SERVICES DE CÉGERTEC :

CONSIDÉRANT les services additionnels demandés dans le cadre du projet d'accès au parc industriel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal autorise les services additionnels demandés dans le cadre du projet d'accès au parc industriel en ajout à la proposition de services numéro O-21883-IC-PDS-0001 au coût de 18 655.32 \$ plus taxes.
- b) Que Monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit mandaté à signer les documents nécessaires à l'acceptation de cette offre, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

129-2018

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ -
LOTS 3 308 290 ET 3 307 923 :

CONSIDÉRANT que les propriétaires respectifs des lots 3 308 290 et 3 307 923 ont déposé une demande pour effectuer un échange de terrain d'une superficie de 0.048 ha (lotissement) afin d'ajuster les limites des deux lots;

CONSIDÉRANT que le résultat du lotissement permettra de rendre conforme l'implantation du garage résidentiel existant sur le lot 3 308 290 ainsi que rendre le terrain de forme régulière;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Que le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'acquiescer favorablement à la demande déposée par les propriétaires respectifs des lots 3 308 290 et 3 307 923 pour l'échange de terrain d'une superficie de 0.048 ha chacun.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

130-2018

APPUI POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET AU FDTR
POUR LES GRANDS JARDINS :

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet communautaire pour la population normandinoise;

CONSIDÉRANT que l'ancien site des Grands Jardins de Normandin est disponible et tout indiqué pour ce genre de projet;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement d'un jardin communautaire est admissible au Fonds de développement territorial ressources (FDTR) de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet s'élève à 18 578.70 \$, dont 5 258.20 \$ demandé au FDTR;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin recommande le dépôt du projet d'aménagement d'un jardin communautaire sur l'ancien site des Grands Jardins au Fonds de développement territorial ressources (FDTR) de la MRC de Maria-Chapdelaine et autorise M. Éric Bhérier, directeur des loisirs et de la culture à signer tous les documents requis.
- b) Que la Ville de Normandin s'engage à payer une contribution de 2 000 \$ pour le projet.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

131-2018

APPUI AUX CJS :

CONSIDÉRANT que l'initiation à l'entrepreneuriat collectif doit se faire le plus tôt possible dans la vie de nos jeunes afin d'assurer le développement économique et social de notre milieu;

CONSIDÉRANT que le projet CJS permettait aux jeunes de 12 à 17 ans de notre communauté de vivre une première expérience de travail à partir d'une approche éducative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif;

CONSIDÉRANT que notre communauté a toujours considéré le projet CJS comme un excellent levier du développement de notre communauté;

CONSIDÉRANT qu'aucune évaluation ou consultation formelle préalable à des changements majeurs n'a été faite auprès de comités locaux bénévoles gestionnaires des projets CJS;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal de Normandin appui le comité local CJS en faisant connaître son désaccord envers les nouvelles orientations du programme d'entrepreneuriat jeunesse Québécois qui ne permettent plus la réalisation du projet de Coopérative Jeunesse de Services en conformité avec les besoins de notre milieu.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- b) Que nous demandons aux administrateurs du fonds II FTQ, de revoir leur décision en considérant la réalité et les besoins réels de l'ensemble des communautés concernées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

132-2018

APPUI AU HUB RÉGIONAL :

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'organisme Hub Saguenay-Lac-Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal de Normandin appui l'organisme Hub Saguenay-Lac-Saint-Jean dans son projet de mise en place d'un pôle innovant dans le cadre du programme de subventions pour la création de pôles régionaux d'innovation du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec.
- b) Qu'une lettre d'appui soit transmise à Madame Josée Dallaire, Membre du Comité de mise en oeuvre au Centre de géomatique du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

133-2018

CORRESPONDANCE :

Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ); OBJET: Nous informe du montant de notre part de ristourne s'élevant à 5 543 \$ au terme de l'exercice financier 2017.

Ministère des Transports du Québec; OBJET: Refus de notre projet "Contrôle de la circulation pour améliorer la sécurité des citoyens et des travailleurs" dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Société d'habitation du Québec; OBJET: Autorisation de poursuivre notre projet de regroupement d'offices municipaux d'habitation du comté de Maria-Chapdelaine.

134-2018

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

135-2018

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

136-2018

VARIA :

- a) Monsieur le conseiller François Potvin propose une motion de félicitations à Madame Hélène Garneau, récipiendaire de la médaille du lieutenant-gouverneur.
- b) Monsieur le conseiller François Potvin propose une motion de félicitations à Soeur Huguette Gagné qui a œuvrée à Normandin depuis plusieurs années.
-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

137-2018

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 11 JUIN
2018 :

Une assemblée publique extraordinaire sera tenue le lundi 28 mai à 19 h.

138-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 10.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière